Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260305-2026D037-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	29	

Vote
Aucun
Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 26/02/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 26/02/2026.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : ALLAIS-KERRIEN Fanny, CARON Sylvie, COLAS Odette, GAUTHIER Mariane, HAMON Julie, LE GOFF Brigitte, LE SCORNET Georgette, PRIGENT Audrey, THEPAULT Sophie, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BILLIET Jean-Claude, BOUDROT Christophe, BOUSSARD Laurent, CONGAR Philippe, DELEPINE Johny, DOUBROFF Jean-Michel, DUVAL Daniel, HERE Roger, HUON Thierry, JAOUEN Ludovic, JEAN Joël, LE COMTE Jean-Yves, LE ROUX Alain, LE VAILLANT Bernard, MANACH Jacques, MINEC Pierre-Yves, SIMON Alain

Absents ayant donné procuration : Mmes : LE GUERN Annick à HAMON Julie, LE HOUEROU Rollande à LE VAILLANT Bernard, MOUILLÉ Sadrine à COLAS Odette, MM : SALOMÉ à LE COMTE Jean-Yves

A été nommé(e) secrétaire : M. LE COMTE Jean-Yves

2026D037 – Compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal

Conformément aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire pour la commune de Plouigneau par délibération des 27 mai 2020 et 22 janvier 2026.

Dans ce cadre les décisions suivantes ont été prises depuis le 16 janvier 2026 :
- Décision 2026/DEC/001 du 20 janvier 2026 – Concession dans l'ancien cimetière du bourg de Plouigneau – régularisation de concession sans titre – section 7 n° 9 – 50 € - 30 ans à compter du 20 janvier 2026 ;
- Décision 2026/DEC/002 du 20 janvier 2026 – Concession dans le nouveau cimetière du bourg de Plouigneau – rang 10 n° C – 256 € - 50 ans à compter du 19 janvier 2026 ;
- Décision 2026/DEC/003 du 30 janvier 2026 – Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la traversée du hameau de Saint Didy – résultat de la consultation d'entreprises – Société TECAM – Tranche ferme : 14.950,00 € HT, tranche optionnelle 1 : 14.370,00 € HT ;
- Décision 2026/DEC/004 du 3 février 2026 – Concession dans l'ancien cimetière du bourg de Plouigneau – renouvellement section 10 n° 90 – 868 € - 50 ans à compter du 23 décembre 2025 ;
- Décision 2026/DEC/005 - néant
- Décision 2026/DEC/006 du 4 février 2026 – Concession dans le columbarium du bourg de Plouigneau – cavurne n° 60 – 700 € - 30 ans à compter du 4 février 2026 ;
- Décision 2026/DEC/007 du 4 février 2026 – Concession dans le nouveau cimetière du bourg de Plouigneau – rang 10 n° D – 256 € - 50 ans à compter du 4 février 2026 ;
- Décision 2026/DEC/008 du 5 février 2026 – Rénovation du complexe sportif – lot 18 chauffage / ventilation – acte de sous-traitance - SARL LE BIHAN au profit de DSC : 4.250,00 € H.T. ;

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260305-2026D037-DE

- Décision 2026/DEC/009 du 5 février 2026 – Rénovation de la maison éco hameau - fourniture de matériaux – lot 10 isolation thermique extérieure et ravalement – UNIKALO – Avenant 1 : -2.949,65 € H.T. ;
- Décision 2026/DEC/010 du 6 février 2026 – Renouvellement de la cotisation à l'association des Maires du Finistère pour 2026 : 1.958,04 € ;
-Décision 2026/DEC/011 -Location d'un hangar pour le stockage du matériel de l'écomusée – SCI de Kerangoué : 600 € / an ;
- Décision 2026/DEC/012 du 9 février 2026 - Concession dans le columbarium du bourg de Plouigneau – cavurne n° 61 – 700 € - 30 ans à compter du 09 février 2026 ;
- Décision 2026/DEC/013 du 23 février 2026 – Contrat d'entretien des espaces verts – ESAT des Genêts d'Or – 52 interventions sur l'année 2026 : 23.400,00 € HT ;

En mairie, le 06/03/2026
Le Maire
Joëlle HUON

MAIRIE DE PLOUIGNEAU 29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
M. LE COMTE Jean-Yves